

# Bulletin apicole n°84



Association pour le  
développement de  
l'apiculture en  
Bourgogne-Franche-Comté

08/02/2022

Semaine 6

L'ADA BFC fait son premier appel aux cotisations : **le bulletin d'adhésion 2022 est disponible !** Pour l'obtenir, cliquez [ICI](#).

Dans ce dernier bulletin, vous trouverez une présentation de l'étude de la **filière cire en Bourgogne-Franche-Comté** qui débute en 2022 et qui comprend un volet régional et un volet national.

Le Conseil d'Administration a validé la continuité du projet de la **marque régionale**. Ainsi, nous proposons aux plus motivés de se réunir pour lancer la marque.

Nous relançons l'**enquête « Mise en hivernage »**, nous avons besoin d'un maximum de réponses pour réaliser un état des lieux de la situation.

**Actualités sur le sanitaire** : l'Anses propose une méthode simplifiée pour favoriser la phytothérapie et la recherche continue ses avancées sur le varroa.

**BeeGis**, l'application pour estimer les ressources autour des ruchers fait peau neuve avec l'ajout des données agricoles biologiques.

**Une filière de réemploi des emballages alimentaires en verre** est en train de voir le jour en BFC : présentation du projet.

**Bonne lecture !**



## SOMMAIRE

- ❖ Etude de la filière cire en BFC
- ❖ La marque régionale
- ❖ Enquête « Mise en hivernage »
- ❖ Actualités sur le sanitaire
- ❖ Beegis : place au bio
- ❖ CircuVerreBFC : réemploi du verre



## Etude de la filière cire en BFC

Depuis quelques temps déjà, les apiculteurs alertent le réseau des ADAs sur des problèmes de viabilité du couvain suite à l'introduction de cires gaufrées issues du marché.

La filière apicole française n'étant pas auto-suffisante, c'est plus de 2500 tonnes de cires qui sont importées du monde entier chaque année pour alimenter le marché de la cire française.

Cette situation a mené la Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires (BNEVP) à réaliser une enquête concernant l'organisation de la filière française de transformation de cires à usage apicole, dont des points de cette étude figurent dans le bulletin 52 de l'ADA BFC.

Cette problématique nationale a également sévi en Bourgogne-Franche-Comté et fait l'objet d'information dans les bulletins apicoles 26, 30 et 41 et 52.



Cires d'un adhérent de BFC

L'ADA BFC a abordé ce sujet vital, lors de différents CA depuis 2019 et l'a inscrit dans son programme d'action lors de l'AG de 2021, avec comme préoccupation :

**Identifier les besoins en intrant cire à l'échelle régionale et développer des actions en faveur d'une plus grande autonomie et d'une amélioration de la qualité.**

Deux axes de travail complémentaires ont été dégagés :

**1 – Axe régional :** recensement des pratiques, des besoins, des éventuelles difficultés rencontrées et les actions à entreprendre pour améliorer la qualité des cires.

**2 – Axe national :** participation au projet CIMEQA (Cires – Méthodes d'Evaluation de leur Qualité pour l'Apiculture) porté par l'ITSAP en partenariat avec le réseau des ADAs.

***Axe régional : Recensement des pratiques, des besoins, des éventuelles difficultés rencontrées et les actions à entreprendre pour améliorer la qualité des cires.***

Cette thématique fait l'objet d'un questionnaire en ligne qu'il vous est possible de renseigner en 10 minutes en cliquant sur l'encadré ci-dessous :

[Questionnaire en ligne](#)

Un bilan de vos réponses vous sera présenté dans un prochain bulletin.

Pour aller plus loin dans la connaissance de la qualité de vos cires, n'hésitez pas à participer au projet CIMEQA décrit ci-après.



## ***Axe national : Projet CIMEQA (Cires – Méthodes d'Evaluation de leur Qualité pour l'Apiculture)***

Le **projet CIMEQA** est un partenariat technique entre l'ITSAP et sept ADAs (ADA Occitanie, ADA Grand Est, ADA PACA, ADA AURA, ADABFC, ADANA et ADAPIC). Il nourrit plusieurs objectifs :

- Mieux connaître les niveaux de contamination et d'adultération des cires
- Déterminer leur impact sur la santé de l'abeille
- Améliorer les pratiques de transformation et de traçabilité des cires à usage apicole

Pour remplir ces objectifs, **3 actions seront développées jusqu'en 2023.**

- **Action 1** : plan national d'échantillonnage de cires gaufrées, afin de les analyser et de compléter une base de données déjà initiée (Base de données IODA). Des résultats d'analyses déjà disponibles viendront également enrichir cette base de données.
- **Action 2** : introduction de cires contaminées ou adultérées dans des colonies et comparaison à des cires non contaminées, afin de mesurer leur impact sur le couvain (ponte, operculation, émergence, mortalité, etc.). Ce diagnostic sera réalisé au moyen de biotests déjà éprouvés ([Voir Projet Cire<sup>2</sup> – ITSAP](#)) et d'une démarche participative.
- **Action 3** : rédaction d'un guide des bonnes pratiques de la transformation et de la traçabilité des cires apicoles.

L'ADA BFC s'est positionné sur l'action 1, 2 en science participative et 3.

En participant actions 1 et 2 de ce projet, vous aurez la possibilité de **connaître la qualité de vos cires en matière de présence de matières actives ou d'adultération, et de disposer de données sur l'incidence de ces dernières sur la qualité du couvain, tout en vous incluant dans une démarche de science participative.**

### **Conditions de participation**

Être adhérent à jour de vos cotisations et détenir un cheptel de plus de 50 colonies.

### **Action 1 : 2022-2023**

Elle se déroule en deux temps afin d'établir un plan d'échantillonnage :

- Un appel à participation à tous les adhérents
- Une sollicitation plus ciblée parmi les personnes intéressées, afin d'obtenir un plan d'échantillonnage représentatif de la typologie des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté.

**Au maximum, 50 échantillons pourront être analysés sur les deux années. L'éligibilité des échantillons sera conditionnée en fonction des pratiques et itinéraires. Pour cela, veuillez vous inscrire en cliquant sur l'encadré ci-dessous :**

[Formulaire d'inscription](#)



L'échantillon envoyé à l'ADA BFC par l'apiculteur devra être représentatif des gaufres utilisées sur son exploitation, c'est-à-dire majoritaires. Les analyses réalisées pour chaque échantillon seront :

- Multi-résidus (~400 molécules, laboratoire Primoris)
- Acaricides apicoles et adultération (laboratoire CREA).

**Le coût de ces analyses, à 250€ net de taxe par échantillon, 50 euros seront à la charge de l'apiculteur Les frais postaux seront pris en charge par l'ADA.**

**Tout apiculteur souhaitant participer à l'action 2 devra avoir participé à l'action 1 et disposer du résultat des analyses. Date butoir de réception des échantillons à l'ADA BFC : fin février en cas de souhait d'une éventuelle participation à l'action 2. Sinon, les cires peuvent parvenir plus tard, en fonction de la livraison de vos cires gaufrées.**

## **Action 2 : Science participative chez les apiculteurs, de cires non testées avec le Biotest**

**Si vous le souhaitez, il vous sera possible de participer à un suivi en cours de saison.**

Un protocole et une fiche de notation vous sera mise à disposition avec les critères suivants :

- Bâtissage/étirage des cires (acceptation ou refus des abeilles)
- Morphologie et tenue de la cire en précisant si les cires testées « coulent » (effondrement du bâti) ou pas
- Ponte (acceptation ou non par la reine du cadre)
- Mortalité larvaire : nulle, faible, moyenne, importante
- Symptômes/pathologies larvaires si observés (e.g. mycoses) et % de couvain atteint

En cas de besoin, l'ADA-BFC pourra vous assister sur le terrain.

**Si vous disposez de cires parmi les plus contaminées de l'ensemble des cires collectées au niveau national, il sera possible, sous réserve de disponibilité, de leurs faire passer un biotest par une autre ADA, inscrite sur cette action.**

### ***Autre information : cire & Loque Américaine***

**Si vous souhaitez connaître la présence ou non de spores de loque américaine dans leurs cires, le LDA du Jura propose deux méthodes d'analyse de la cire :**

- PCR : détecte les spores vivifiabiles comme les spores « mortes »
- Culture bactériologique : détecte que les spores vivifiabiles

Ces méthodes ne disposent pas de limites de détection, aussi les résultats négatifs sont à interpréter avec prudence. Les prix sont les suivants :

- PCR : 37,66 € HT + 7,42 € HT de frais de dossier soit 45,08 € HT
- Culture bactériologique : 37,66 € HT + 4,52 € HT de frais de préparation (+ éventuellement 37,66 € HT si nécessité d'une PCR pour identifier) + 7,42 € HT de frais de dossier soit 49,6 € HT ou 87,26 € HT.



## La marque régionale se construit ...

Le GPPR (« Gastronomie et production des produits régionaux ») a été mandaté pour réaliser différentes études sur la faisabilité d'une marque ou d'un label pour le miel de BFC. Dans les précédents bulletins, nous vous faisons part des derniers résultats issus de différentes études (N°80 et 79). Cliquez [ici](#) pour les relire (BA 79 page 3).

Pour rappel, la création d'un label permet de certifier le lieu de production et la mise en pot du miel, ainsi que l'identité de l'apiculteur sur le packaging du pot. Cela permet également de créer un lien entre l'acheteur et l'apiculteur, ce qui traduit l'aspect local attendu.

Cette étude a permis de mettre en évidence le **besoin de communiquer sur la filière apicole** et de **sensibiliser les consommateurs** sur la différence entre un miel empoté en BFC et un miel produit et mis en pot en BFC afin de **donner une vraie plus-value** à la création du label.

Les enquêtes menées auprès des consommateurs et des producteurs conduisent à préconiser la **création d'un label régional pour le miel de BFC**.

D'autres régions s'y sont mises : l'Alsace, la Corse, la Provence, les Vosges et les Cévennes ont créé leur propre signe de qualité. Quid de la Bourgogne-Franche-Comté ?

Pour 2022, nous prévoyons de réaliser la **plateforme de marque**, c'est-à-dire de créer une identité pour le label : nom, typographie, logo, valeurs, etc.

Nous savons que certains apiculteurs sont motivés à l'idée de se lancer. L'objectif est donc d'avancer sur le projet avec un groupe d'apiculteurs impliqués dans la démarche. De ce fait, nous vous proposons de nous réunir en visio-conférence afin qu'Alizée Ponnelle du GPPR nous fasse un dernier bilan plus complet sur le sujet et nous présente les étapes à venir pour la création de la plateforme de marque.

**Cette réunion aura lieu le 16 mars au matin.**

Pour vous inscrire, contactez Aurélie Baisnée, 06 24 59 23 16, [aurelie.baisnee@adabfc.adafrance.org](mailto:aurelie.baisnee@adabfc.adafrance.org)



## Rappel – enquête « Mise en hivernage 2021 »

Suite aux pertes constatées lors de la mise en hivernage fin 2021, l'ADA BFC diffuse un questionnaire afin de :

- **Constater l'ampleur du phénomène**
- **Identifier de possibles causes**



Parmi les facteurs explicatifs on trouve :

- Les modalités de lutttes contre varroas fin 2020 et en 2021
- Les itinéraires techniques : ruchers sédentaires, ruchers transhumants, types de miellées, ruches de production ou essaims....
- L'impact des aléas climatiques

Afin que vous puissiez consigner les différents cas de figure observés lors de la mise en hivernage de votre cheptel fin 2021, vous pouvez remplir le questionnaire autant de fois qu'il y a de lots de colonies au sein de votre cheptel.

Lot : ensemble de colonies ayant suivi un même traitement, itinéraire technique, perte de colonies en fin de saison, etc.

S'il y a des pratiques différentes de lutte contre varroas, d'itinéraires techniques, de production de miel, de pertes à la mise en hivernage, etc., il est possible de créer des lots selon ces critères

S'il n'y a pas de différences notoires en termes de perte à conduite sanitaire, d'itinéraire technique, etc., alors ne remplir le questionnaire qu'une seule fois pour l'ensemble du cheptel

**Le questionnaire est disponible en cliquant sur l'encadré ci-dessous :**

[Questionnaire en ligne](#)

Pour le moment, seules 9 personnes ont répondu, nous attendons vos réponses.

### Exemple :

Cette exploitation fictive est composée de 400 ruches au printemps. 300 ruches sont traitées APIVAR et 100 APISTAN. Sur les 300 ruches APIVAR, 100 ruches ont transhumé sur tilleul avant de finir sur tournesol et 100 colonies sédentaires ont fini la saison sur tournesol. Cela fait donc 4 lots:

- Lot 1 - APIVAR + Oxybee sédendaire 100 colonies
- Lot 2 - APIVAR sédentaire tournesol
- Lot 3 - APIVAR transhumant tilleul-fin tournesol
- Lot 4 - APISTAN sédentaire

| CHEPTEL                  | LOT 1 | LOT 2 | LOT 3 | LOT 4 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Début 2021 en production | 100   | 100   | 100   | 100   |
| Été 2021 au traitement   | 100   | 100   | 100   | 100   |
| Fin 2021 au traitement   | 90    | 65    | 55    | 90    |

Si vous avez réalisé des comptages suite à des traitements à base d'acide oxalique en décembre, n'hésitez pas à nous transmettre vos résultats afin de les caloriser collectivement.



# Les actualités sur le sanitaire

## *L'Anses propose une méthode simplifiée pour favoriser la phytothérapie*

Dans un avis publié le 24 janvier, l'Anses recommande de proposer au niveau européen une **méthode simplifiée d'autorisation des préparations de phytothérapie et d'aromathérapie en élevage**, dont certaines sont aujourd'hui utilisées en dehors du cadre réglementaire par les éleveurs. L'agence suggère de les classer en trois catégories, la première étant celle des **substances "non préoccupantes pour le consommateur"**, qui pourraient être autorisées **sans fixer de limite maximale de résidus (LMR)**. La seconde liste regrouperait les plantes "potentiellement préoccupantes pour le consommateur", qui devront faire l'objet d'une évaluation au cas par cas. Enfin, dernière catégorie, celle des substances "préoccupantes" et donc non utilisables en médecine vétérinaire. Dans son avis, l'Anses indique avoir identifié les "80 plantes et 60 huiles essentielles" les plus utilisées en élevage. Leur autorisation comme médicaments vétérinaires supposerait la définition d'une LMR, mais **la réglementation européenne se révèle peu adaptée**, du fait notamment de la variabilité des préparations. L'Anses propose de faire reconnaître sa méthode au niveau européen en l'exposant dans un premier temps à l'EMA (Agence européenne du médicament).

Avec le Collectif Plantes en Elevage, ADA France appuie pour **faire entrer l'acide oxalique dans la liste des substances non préoccupantes pour le consommateur**. L'acide oxalique est inscrit au tableau 1 "substances autorisées" du règlement UE 37/2010, qui classe les substances selon leur LMR (pour l'AO, la LMR est non requise). Dans le cadre de la présidence française à l'UE, un colloque sur le sujet doit être organisé : le collectif envisage d'y participer.

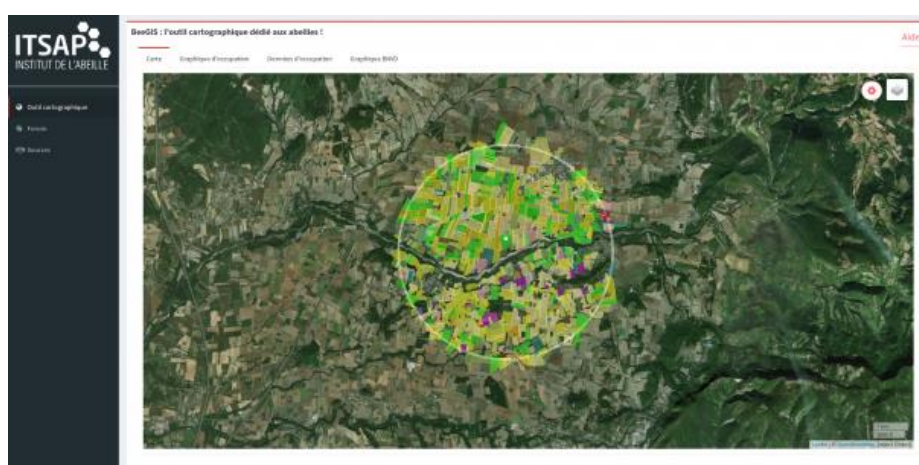
## *Quelques résultats issus de la recherche apicole*

1. **Le respect des recommandations de traitements améliore la survie des colonies d'abeilles.** En effet, le risque de mortalité de la colonie est 10 fois plus élevé lorsque les apiculteurs s'écartent légèrement du protocole de traitements : un acide formique début avril, un acide oxalique en octobre et en début avril de l'année suivante. Hernandez et al, 2021
2. Des chercheurs ont réussi à **identifier le mécanisme de résistance du varroa à l'amitraze**. Le responsable n'est autre que le récepteur : l'octopamine. Une mutation de deux acides aminés présentes dans ce récepteur engendre la résistance et donc l'échec du traitement. Ces chercheurs ont réussi à développer une technique de diagnostic destinée aux apiculteurs pour permettre de détecter avec précision les acariens porteurs des mutations de ce récepteur. Hernández-Rodríguez et al, 2021
3. Il a été constaté que la propolis est appliquée sur les cellules de couvain où elle peut affecter les parasites reproducteurs, avec un effet positif sur les abeilles mellifères et un impact potentiel sur la population de Varroa. Nous concluons que **la propolis peut être considérée comme un médicament naturel utilisé par l'abeille pour limiter ce dangereux parasite**. Pusceddu et al, 2021
4. **Détecter le varroa à distance et de manière non invasive** serait utile. Dans cette étude, il est démontré qu'un accéléromètre ultra-sensible (1000 mV/g) peut détecter des formes d'ondes vibrationnelles provenant individuellement d'un acarien. Hall et al, 2021



## Mise à jour de BeeGIS : le bio débarque !

Répondant au nom de BeeGIS (« Bee Geographic Information System »), cette application **permet de prendre connaissance de l'assolement caractérisant l'aire de butinage autour d'un rucher, mais aussi de consulter la Base de données Nationale de Vente de produits phytosanitaires ou enfin de consulter le nombre de ruches et d'apiculteurs par département.** BeeGIS est entièrement libre d'accès, ne nécessite pas de création de compte, ne collecte aucune information sur les utilisateurs, et s'adresse à tous les apiculteurs !



### Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2020 bio est maintenant intégré dans BeeGIS !

Il est sélectionné par défaut comme source de données pour les parcelles agricoles. Voici les fonctionnalités apportées par cette mise à jour en lien avec le bio :

- La conduite agricole, bio ou conventionnelle, est affichée dans la fenêtre qui apparaît sur la carte une fois les données chargées.
- Dans les graphiques, une barre est ajoutée en bout de carte pour indiquer la somme de surface en bio.
- Un graphique spécifique a été ajouté pour faire la part du conventionnel et du bio pour chaque type de surface.

L'application est disponible en cliquant sur l'encadré ci-dessous :

[Application BeeGis](#)

N'hésitez pas à nous faire part de vos retours et de vos idées afin d'améliorer l'application.





# Vers le réemploi du verre en Bourgogne-Franche-Comté ?

Vitagora, avec le soutien de Citeo et de l'ADEME, définit les conditions de réussite pour **une filière pérenne de réemploi des emballages alimentaires en verre en Bourgogne Franche-Comté**, grâce à l'étude de faisabilité : CircuVerreBFC. **Les critères clés de la réussite : atteindre un seuil minimal en termes de volume et de taux de retour des contenants en verre, et une laveuse centralisée pour la région.**

Pour qu'une filière régionale de réemploi des emballages alimentaires en verre soit à la fois efficace du point de vue environnemental (en tenant compte des transports et des lavages) et rentable économiquement pour les professionnels impliqués, trois critères sont essentiels : **le volume de bocaux en circulation, leur taux de retour, et le cycle de réemploi.**

Ainsi, il serait nécessaire d'après nos hypothèses, d'atteindre un taux de retour (hors casse) de 84% sur un gisement de 85 millions de bocaux en circulation pour un cycle de réemploi minimal de 10 fois pour chaque bocal.

Trois scénarios de mise en œuvre ont été étudiés, avec une attention particulière portée aux impacts et aux enjeux économiques et environnementaux de chacun

- **Scénario 1** : une laveuse centralisée en région avec de multiples points de collectes répartis dans toute la région
- **Scénario 2** : plusieurs laveuses réparties sur toute la région
- **Scénario 3** : une ou plusieurs laveuse(s) mobile(s) se déplaçant en région.

Deux étapes à venir seront clé dans la mise en œuvre d'une filière de réemploi des emballages alimentaires en verre :

- **La standardisation des bocaux réemployables et des étiquettes.**
- **L'expérimentation terrain.**

Si la mise en œuvre d'une telle filière nécessitera de longs mois, Vitagora et ses partenaires sont optimistes devant les conclusions de CircuVerreBFC et devant l'engagement constaté des acteurs professionnels et consommateurs.